



Compte rendu du **Comité Social d'Administration Local** de la DGE du mardi 20 mai 2025 à 9h30

La séance a débuté par la lecture de la déclaration liminaire (DL) que vous trouverez en pièce jointe.

Le directeur, président de l'instance a réagi en indiquant qu'il prend connaissance des motifs du boycott du CSAL convoqué la semaine précédente (appel à la grève du 13 mai).

Il répond également que les 550 suppressions d'emploi à la DGFIP pour 2025 n'étaient effectivement pas prévus mais que le Directeur Général précédent ne s'est pas engagé de manière pluriannuelle en conséquence les choses peuvent bouger. Il ajoute qu'Amélie Verdier, la directrice Générale, passe son temps à tenter de convaincre les ministres pour qu'il n'y ait pas de suppression d'emplois en 2026 !

Sur notre interrogation sur son emploi du terme « client » (cf DL), le directeur indique regretter si le terme a pu choquer certains agents de la DGE. Il l'emploie car il considère que les usagers « n'ont pas le choix d'être chez nous. On est tourné vers donner le meilleur service à nos usagers ». Il ajoute qu'il ne l'emploiera plus.

Par ailleurs, le directeur informe de la visite de la ministre au mois de juin (probablement le 13) pour inaugurer le bâtiment et a priori visiter les 3 DNS.

Ensuite, les échanges ont porté notamment sur les points suivants :

Volet emplois 2025 de la DGE :

La situation est la suivante en ce qui concerne les emplois :

A+ : +1 IP pour le SAFE (il y a eu la transformation d'un poste d'IDIV en poste d'IP).

A : +6 = +2 A au SAFE + 5 A au titre du PLF 2025 – 1 A transféré à la DNEF (service budget mutualisé à la DNEF).

B : pas d'évolution (mais une opération transparente dans le cadre des services mutualisés entre les 3 DNS: 1 B transféré à la DNEF et 1 B arrivant de la DNEF pour le service accueil – courrier- logistique).

C administratif : +8 (transferts de DNEF/DVNI) - 1 au titre de la contribution au schéma d'emplois (suppression d'un cadre C à la DGE par décision de la Directrice Générale pour que les DNS soient mises à contribution dans la suppression des emplois de la DGFIP !) = **+ 7**

C technique : +3 (transferts de DNEF/DVNI)

soit un total de $7 + 3 = \mathbf{+ 10 \text{ agents C}}$

Pour la CGT, nous indiquons que bien sûr le réseau manque de personnel et ne devrait pas subir de suppressions d'emplois mais il est inadmissible que la DGE connaisse une suppression d'emploi (fût-elle *symbolique* selon les termes de la DG) alors que nous avons besoin de renforts pour tous les services de la DGE dont ceux où travaillent les agents C.

De plus un C ira au Bureau d'Ordre qui est créé au SAFE (cf plus bas) sans création d'emploi, donc sera prélevé sur les services « classiques » de la DGE !

Le nouveau service Accueil-Courrier-Logistique de la DGE, en charge de ces missions pour les 3 DNS, risque également de manquer de personnels ! Actuellement plusieurs contractuels y travaillent mais des contrats arrivent à échéance en août et la direction ne sait pas si des crédits 2025 permettront de renouveler les contrats des contractuels souhaitant rester.

D'autres informations seront transmises lors du CSAL du 17 juin, notamment sur l'existence de chaises vides ou non à la rentrée de septembre. Le directeur se félicite qu'on ait la chance de n'avoir aucune vacance de poste actuellement.

Le directeur a indiqué par ailleurs réfléchir à la création d'une cellule de renfort et en parlera aux chefs de service le 30/06.

Si nous demandons depuis de nombreuses années la création d'une telle cellule, sa mise en place nécessite la création d'emplois pour la constituer. Sans création d'emplois, il faudrait donc prélever des emplois dans certains services alors que nous le répétons à chaque instance, l'ensemble des services de la DGE doivent être renforcés avec de nouveaux agents !

En lien avec les emplois, nous avons demandé comment se ferait le mouvement local et la direction précise qu'il s'effectuera sans changement à la DGE (à la différence dans directions locales).

Création d'un Bureau d'Ordre au SAFE (Service d'Accompagnement Fiscal des Entreprises):

Le responsable du SAFE a présenté les principales missions qui seront confiées au BO qui sera constitué d'un B et d'un C. Il s'agit de la gestion de la BALF de Taxe4Business qui est très chronophage, de réponses simples et de transmissions d'informations aux entreprises étrangères qui sollicitent le service (missions attribuées au contrôleur), de suivis applicatifs, de statistique, du régime des impatriés.

C'est donc sans création d'emploi (et même la suppression d'un poste de C en 2025) qu'il est pourvu aux besoins du SAFE alors que l'ensemble des services de la DGE ont besoin de renforts. De plus, nous alertons sur les risques qui pourraient résulter de l'attribution de missions complexes, qui plus est, dans un contexte de charges importantes, qui pourraient mettre en difficultés les 2 agents affectés sur ces postes. La situation des agents est parfois bien plus compliquée quand ils sont seuls à effectuer des missions spécifiques (pas de mutualisation avec d'autres collègues) .

Il est répondu que la mutualisation se fera avec les inspecteurs qui conserveront la totalité des rescrits. Le B sera formé et sera progressivement en charge de ses missions.

Le directeur ajoute qu'il veillera à la doctrine d'emploi sur chaque grade. Il y a 3 catégories et les B et C ne peuvent être forcés à faire des choses qui n'appartiennent pas à leur doctrine d'emploi !

Évolution du service Documentation – Accueil – Courrier (DAC) de la DGE :

Le service DAC actuel de la DGE va évoluer, on peut dire plus clairement qu'il va disparaître.

En effet, en raison, notamment, de la création du service Accueil-Courrier-Logistique en charge de l'ensemble de ces missions pour les 3 DNS et géré par la DGE (administrativement au 01/09/2025), les missions de Documentation du service **DAC** n'étant pas transférées à ce nouveau service, la direction prévoit de changer l'organisation connue à Pantin.

Ainsi les missions relevant de la Documentation basculeront sur le Service de Gestion de la DIV 2 qui verra également le transfert d'agents.

Le nouveau service Accueil-Courrier-Logistique sera constitué par des collègues actuels de la DGE ainsi que des collègues transférés de la DNEF et DVNI. Il comprendra 14 agents C (8 C administratifs et 6 C techniques) + 2 B + 1 A + 1 A+.

Les collègues du service DAC actuel participeront donc au mouvement local pour formuler des souhaits, certains vont rejoindre le service de gestion (SG). La direction ne nous a pas dit combien d'agents C seront réaffectés au SG, ni si un cadre B était concerné ou pas...

En lien avec cette réorganisation, la direction a lancé une enquête sur les tâches « simples » gérées en IFU qui pourraient être transférées au SG.

Nous indiquons à la direction que le SG connaît déjà une charge de travail importante qui nécessite un renfort pour ses missions actuelles et qu'il convient donc de ne pas le surcharger de nouvelles missions qui conduiraient à une situation très difficile.

En effet, même si les missions Documentation vont très certainement évoluer vers moins d'archivage, ces missions ne disparaissent pas pour autant et occuperont les agents du SG.

Sur ce sujet, une lettre de mission a été confiée à une administratrice de l'État du secrétariat général des Ministères économiques et Financier dont voici un extrait :

L'objectif est de minimiser le stockage de papier sur site afin d'éviter une inutile emprise immobilière tout en assurant la meilleure disponibilité des documents à des fins de traitement fiscal, dans le respect de la réglementation en vigueur, souvent méconnue.

Le périmètre de votre mission porte sur le cycle de vie, notamment la conservation, des documents constituant les dossiers dits 2004 des contribuables gérés par la DGE, c'est-à-dire le flux et le stock de ces documents, qu'ils soient conservés numériquement ou en papier.

Vos propositions porteront notamment sur :

- le versement des dossiers papier encore stockés à la DGE ;
- si besoin, les modalités de l'accompagnement de la rédaction par les archivistes d'un référentiel de conservation des documents constituant les dossiers 2004 ;
- les conséquences opérationnelles et organisationnelles pour la DGE, notamment pour son service de documentation.

Vos propositions serviront à rédiger des consignes aux agents et à repérer des besoins en formation le cas échéant.

Questions et points divers :

Sujet de la Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) :

Le directeur précise que les décisions de la Cour des Comptes vont au-delà de l'esprit du texte. Par exemple, en cas de dépenses infondées, elle condamne alors que l'indu a été récupéré et qu'il n'y a donc pas, in fine, de préjudice pour le Trésor Public.

Le périmètre de la DGE :

Des réflexions sont menées afin de faire des propositions à la Directrice Générale en vue de stabiliser ou limiter l'augmentation des entrantes à la DGE. Ensuite, l'administration centrale décidera mais si le nombre d'entreprises gérées à la DGE continue d'augmenter au rythme de ces dernières années, le service rendu aux usagers se dégradera.

Sur le sujet du déséquilibre des charges entre IFU, en réponse à notre déclaration liminaire le directeur indique que la DIV 2 sera interrogée.

Le nouveau Nom de la DGE :

Le directeur a consulté les usagers sur des propositions de noms. Un acronyme en **5 lettres** emporte l'adhésion. Il faudra s'assurer que c'est compatible avec les applicatifs.

DUERP 2025 :

Nous interrogeons la direction sur les travaux du DUERP 2025 avec, notamment, toutes les nouvelles problématiques liées au nouveau bâtiment. Elle répond que cette année, le DUERP est en forme allégée soit uniquement sous la forme d'un GT. Or ce n'est pas adapté à notre situation puisque nous ne pouvons pas repartir des sujets bâtementaires de Pantin. Le directeur souhaiterait faire des réunions pour préparer le DUERP 2026, or il faut quand même un DUERP 2025.

On voit là encore l'impact du déménagement fait avec un manque évidemment de personnel ce qui conduit à un manque de temps pour prendre en charge un sujet aussi important que le DUERP. Une fois de plus, ce sont les agents qui font les frais de ce déménagement qui aurait nécessité l'affectation par Bercy de renforts comme une équipe spécialisée et dédiée à de telles opérations !

Ouverture de la cafeteria ?

La direction indique qu'elle agit pour demander l'ouverture de la cafeteria.

Demande de matériel :

Nous indiquons que des agents sont en attente de caissons supplémentaires et de chaises. Certains ont pu en obtenir mais pas tous les agents demandeurs. La direction indique qu'il en reste et qu'ils pourront être distribués.

Répéteurs pour améliorer le réseau téléphonique :

La direction n'a pas avancé sur ce sujet.

Prime de déménagement :

A nouveau nous dénonçons **l'absurdité** résultant du fait que l'utilisation des transports en commun n'est pas prise en compte pour déterminer l'augmentation du trajet suite au déménagement. Les collègues qui habitent dans l'est sont pénalisés injustement ! Il y a de quoi devenir schizophrène quand on nous sollicite à plusieurs reprises pour répondre à une étude sur l'impact de nos déplacements sur les gaz à effet de serre et les incitations à prendre les transports en commun alors que l'utilisation de ces transports n'est pas prise en compte pour le calcul de l'éloignement suite au déménagement ! On marche sur la tête !

La prime sera versée en juillet ou août, la direction a envoyé les infos au csrh. Tous les agents recevront un méil précisant s'ils l'ont ou pas.

Accès aux terrasses attenantes aux salles de réunions et formation aux étages DGE :

Nous avons demandé au directeur de pourvoir accéder aux terrasses de nos étages comme peuvent le faire les collègues des autres DNS à leurs étages. Il va examiner ce sujet.

Nous avons également indiqué au directeur qui n'était pas présent en 2023, que la communication faite sur Ulysse DGE le 11 avril 2023 mentionnait que chaque étage serait doté de **salons** et de tisaneries !!!

Chaque étage dispose de nombreuses salles de réunion. Parmi celles-ci, huit salles dotées de fenêtres sont préaffectées à la formation. Deux salles particulièrement vastes et ouvrant sur l'extérieur sont aménagées aux 1er et 3e étages. Cette offre est complétée par de nombreux box ou bulles de confidentialité. Chaque étage est doté de salons et de tisaneries.

Une nouvelle badgeuse est disponible :

Une badgeuse est disponible au niveau des ascenseurs B (derrière la porte des services DDASS, Assistante sociale ...). La direction indique que des contrôles des badgeages du midi auront lieu car il semblerait que la pratique des 4 badgeages par jour se soit perdue...

L'été approche :

Nous avons demandé l'avis du directeur sur le port du bermuda pour les messieurs, il n'y voit pas d'inconvénient.



Le prochain CSAL est convoqué le mardi 17 juin, n'hésitez pas à nous transmettre les sujets que vous souhaitez que l'on transmette à la direction.

Pour toute précision complémentaire, nous restons à votre disposition.

Les élus CGT présents au CSAL: Emmanuelle Bidaux, Sandrine Verdoux, Joël Bertaud, Sylvain Delier, Alexandre Katamadze, Chor-Ly Lim, Marc Ribon,